

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU PRESIDENT

Le Président de Hautes Terres Communauté

Objet : Signature d'un contrat de maintenance pour l'entretien préventif des installations de climatisation réversible de la maison des services de Massiac

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2026-CC-035 en date du 29 avril 2026 portant délégation d'attributions du Conseil communautaire au Président ;

Considérant la nécessité d'un entretien annuel des installations de climatisation réversible de la maison des services de Massiac ;

Considérant l'offre de l'entreprise VILLARET ;

Considérant que les crédits sont prévus au budget primitif principal 2026, dépense de fonctionnement, chapitre 011 – Charges à caractère général, article 6156 – Maintenance ;

DECIDE

Article 1 : De conclure et signer un contrat de maintenance pour l'entretien préventif des installations de chauffage pour la maison des services de Massiac avec l'entreprise VILLARET pour un montant HT de 5 288.76 € soit 6 346.51 € TTC ;

Article 2 : De préciser que ce contrat est conclu pour une durée de 3 ans ;

Article 3 : Il sera rendu compte de la présente décision au prochain Conseil communautaire ;

Article 4 : Madame la Directrice de Hautes Terres Communauté et Monsieur le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Le Président,



Didier ACHALME

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois, à compter de sa publication.